

**UNE VILLE SAISIE PAR L'INDUSTRIE :  
NUISANCES INDUSTRIELLES  
ET ACTION MUNICIPALE A ARGENTEUIL  
(1820 - 1940)**

**Article extrait de la revue *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996**

**Pierre-François CLAUSTRE**

Les transformations qu'impose l'industrialisation aux communes de la banlieue parisienne ont été l'objet de nombreux travaux qui ont embrassé toutes les dimensions de ce phénomène sociologique, politique, économique, esthétique même. Argenteuil, qui a été pendant l'entre-deux-guerres, la première ville industrielle de la Seine-et-Oise, n'a pas échappé à l'attention des chercheurs<sup>1</sup>. Et ici comme ailleurs, lorsqu'il s'est agi de quantifier le phénomène d'industrialisation, on a eu recours aux dossiers des établissements industriels classés<sup>2</sup>.

Il faut savoir en effet qu'il existe en France, depuis 1810, une législation soumettant les établissements dits "incommodes, insalubres ou dangereux" à l'obligation de faire une demande en autorisation de fonctionnement auprès de l'administration compétente. Le décret fondateur, daté du 15 octobre 1810, ne visait encore que les usines malodorantes, mais dès les premières années de son application, il fut reconnu qu'il pouvait avoir pour objet l'ensemble des

---

1. Sur Argenteuil en général, voir : *Argenteuil, images d'histoire*, Association des Amis de la bibliothèque Elsa Triolet-Aragon, Imprimerie Maury, 1977, non pag., ill. ; Jacques Varin, *Domicile Argenteuil, un siècle de logement social*, Paris, Servidis, 1991, 236 p., ill. ; Dominique Joseleau, *Les élections à Argenteuil dans l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise, Université de Paris X (dir. Rémond) 1981, 216 p. Au point de vue qui nous occupe ici, voir : Paulette Leheu, *Le développement urbain d'une banlieue : Argenteuil*, D.E.S, Université de Paris, 1954, 123 p.; Gisèle Maurin, *La fonction industrielle d'Argenteuil*, D.E.S. de géographie, Université de Paris (dir. Chabot), 1955 84 p. ; Valérie Allart, *L'histoire industrielle d'Argenteuil au 19e siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Paris IV (dir. Caron) 1992.

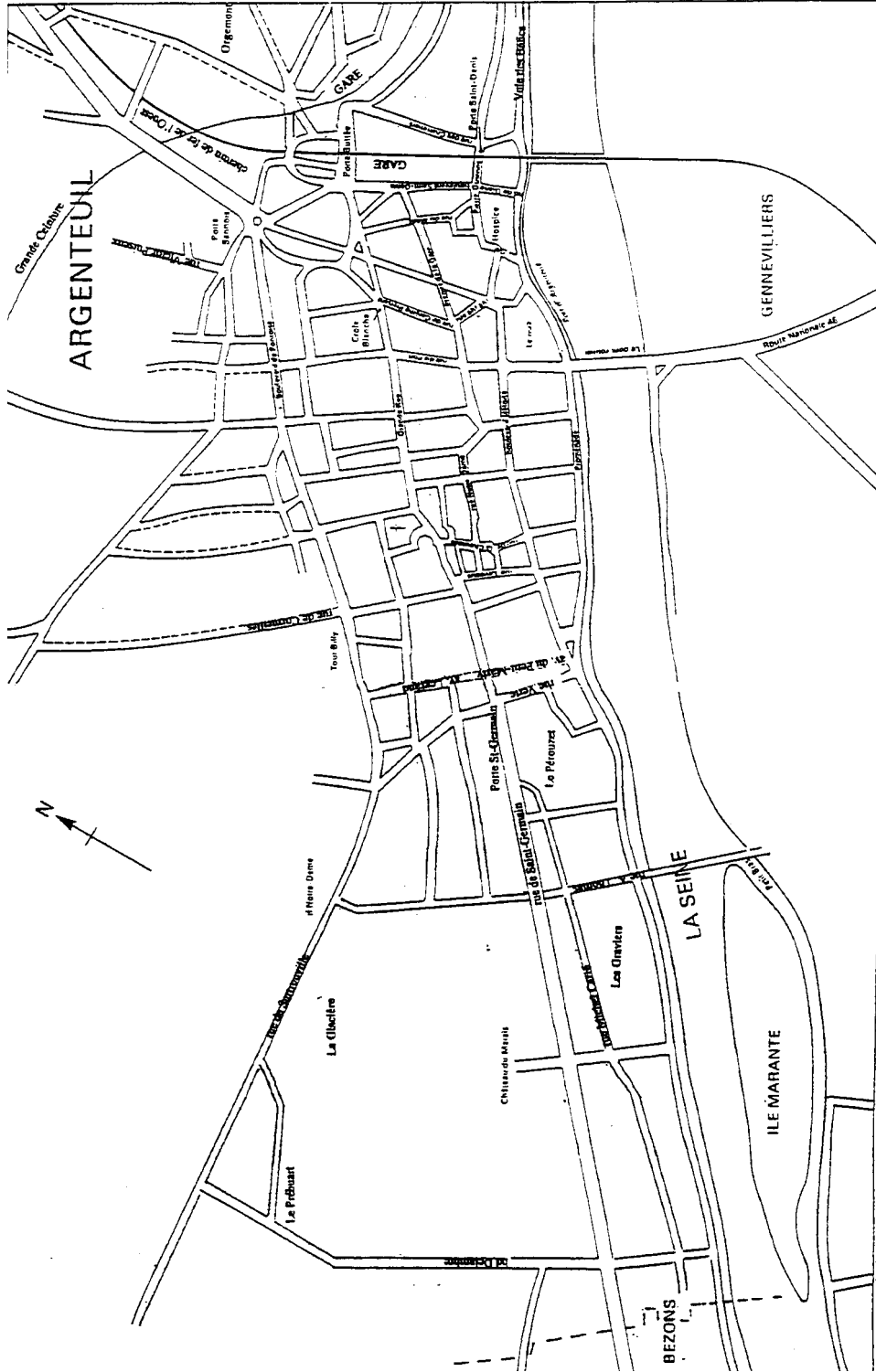
2. Voir les sources répertoriées dans l'ouvrage publié par le Centre de documentation d'histoire des techniques, *Evolution de la géographie industrielle de Paris et de sa proche banlieue au XIXe siècle*. Paris, Conservatoire national des Arts et Métiers, 1976, 3 vol., VII-617 p. +53 planches.

nuisances industrielles. Des nomenclatures, enrichies et refondues à maintes reprises, énuméraient les activités classées en fonction de leur degré de nocivité et qui, si l'on suit le texte du décret de 1810, soit pouvaient être placées près des habitations sans inconvénients (troisième classe), soit devaient faire l'objet de prescriptions sévères (deuxième classe) soit devaient être tenues éloignées des habitations (première classe)<sup>1</sup>. Cette autorisation n'était accordée qu'après une enquête, dite *de commodo et incommodo*, du moins pour les établissements des deux premières classes – et, dans le ressort de la préfecture de Police, pour les trois classes. Ces enquêtes sont donc pour les chercheurs une source de renseignements sur l'industrie elle-même. La surveillance des établissements classés, confiée à l'autorité locale ou dans certains départements, à un service spécial dépendant de la préfecture – c'est le cas du département de la Seine, doté d'un service d'inspection à la préfecture de Police, mais point de la Seine-et-Oise, qui ne dispose d'un tel service qu'après la première guerre mondiale –, donne également lieu à une abondante collecte d'informations sur les activités industrielles.

Mais il est également possible de faire une exploitation de ces archives qui soit plus en rapport avec leur origine. En effet, les dossiers d'enquête mettent en scène industriels et milieu d'accueil au moment du processus d'industrialisation. On peut lire dans ces documents toutes les attentes et toutes les inquiétudes des habitants et des municipalités des villes vers lesquelles se dirigent les courants d'industrialisation du siècle. C'est d'ailleurs une des rares sources permettant de saisir l'emprise de l'industrie sur la vie quotidienne des gens qui sont appelés à la côtoyer. Cela va sans dire, les registres d'enquête ont leurs limites. Il est difficile d'y démêler les propos tenus pour les besoins de la cause et les affirmations plus sincères, mais l'étude du discours n'est jamais inintéressante. De plus, les prises de parole, à l'évidence, ne sont pas équitablement réparties entre toutes les couches de la société ; il ne faudrait pas trop vite en conclure que les ouvriers, par exemple, supportent plus facilement

---

1. Cette définition de la première classe des établissements incommodes, insalubres ou dangereux, la seule vraiment reconnue par la jurisprudence, n'implique cependant pas que ces établissements devaient être forcément éloignés des habitations. L'administration se refusa toujours à fixer une distance précise, l'appréciation de cette distance devant se faire au cas par cas. La réglementation sur les établissements classés reste floue sur bien des points, ce qui donna lieu une abondante jurisprudence. Un travail est en cours sur ces questions au Centre d'histoire de la France contemporaine. Sur cette législation et ses effets, il convient de se reporter aux travaux suivants : Alain Corbin, "L'opinion et la politique face aux nuisances industrielles dans la ville préhaussmannienne", in A. Corbin, *Le temps, le désir et l'horreur*, Paris, Aubier, 1991, p. 185-198 ; Alain Faure, "Autorités publiques et implantation industrielle en agglomération parisienne (1860-1914)", in Danièle Voldman éd., *Région parisienne. Approches d'une notion (1860-1980)*, Cahiers de l'I.H.T.P., n° 12, octobre 1989, p. 93-104 ; "L'industrie à Paris : La Villette", in *Le XIXe arrondissement. Une cité nouvelle*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris et Archives de Paris, 1996, p. 91-112 ; Olivier Faure, "L'industrie et "l'environnement" à Lyon au XIXe siècle", in *Recueil d'études offert à Gabriel Désert*, 1992, p. 299-311 ; Gérald Lachaud "Les établissements insalubres de Saint-Etienne au XIXe siècle", in *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, 1994, p. 3-12.



Principaux sites d'Argenteuil au 19e siècle

les nuisances industrielles que les autres classes. En fait, la législation sur les établissements classés avait pour but affiché d'harmoniser la liberté d'entreprendre, donc d'ouvrir des usines, et le droit de propriété, donc le droit d'un propriétaire à ne pas voir son immeuble dévalorisé par le voisinage d'une usine bruyante ou malodorante. Cet objectif laissait peu de place aux simples locataires, qui d'ailleurs ne restaient guère longtemps dans le même logement. Cependant, sous réserve d'inventaire, et à Argenteuil du moins, lors de la période d'industrialisation intensive des années 1920, les locataires ne sont pas les derniers à protester contre les nuisances des usines qui les entourent, en particulier, on le verra, contre les bruits des ateliers d'essai de moteurs des avionneurs.

Si pour les habitants pris dans leur ensemble, les pièces qui figurent dans les dossiers d'enquête *de commodo* doivent néanmoins être interprétées avec prudence, et ne pas donner lieu à la caractérisation d'une attitude générale de la population (ou des diverses classes) face à l'industrialisation, il n'en est pas de même pour le personnel municipal, désigné par le gouvernement, puis, sous la Troisième République, élu. Les avis du conseil municipal figurent obligatoirement dans l'enquête, et l'on peut donc observer la façon dont l'industrialisation est perçue par les autorités locales, et la manière dont elle évolue.

Un tel angle d'approche du phénomène d'industrialisation a déjà été adopté pour d'autres communes de banlieue, à Aubervilliers par exemple<sup>1</sup>. Dans le travail qui nous a occupé, il s'agissait de déterminer pour chaque établissement classé les conditions de son installation à Argenteuil, l'accueil qui lui fut réservé en fonction de sa localisation, ses nuisances reconnues par la législation et celles que pouvait lui reprocher son voisinage, les discours tenus, les opinions défendues en ces occasions. Nous avons essayé de rassembler toutes ces questions autour de l'étude d'une nuisance en particulier, celle liée aux eaux résiduaires d'industrie. Argenteuil, par sa situation sur le bord de la Seine, montre en effet à cet égard une disposition toute particulière, et par ailleurs, conserve, en cette matière, certains droits et devoirs (plus par exemple que sur le bruit). On a cherché à mettre en relation, quitte à forcer le trait, la localisation des usines sur le territoire de la commune avec l'obligation dans laquelle elles étaient de trouver un écoulement à leurs eaux de rebut, c'est-à-dire de mettre en valeur le lien entre la nuisance liée à l'écoulement, la localisation des industries et l'accueil par l'autorité municipale.

Dans la question envisagée ici, nous nous plaçons résolument à l'écoute des élites municipales. L'historiographie de l'industrialisation de la banlieue, et l'historiographie argenteuillaise avec elle, ont tendance à présenter ce

---

1. Voir Cristelle Mayet, *L'hygiène et les pollutions industrielles : un exemple de règlements sanitaires appliqués à Aubervilliers (1881-1914)*, Mémoire de maîtrise, Université Paris-X (Dir. Plessis) 1994, 110 p.

phénomène comme un immense tourbillon destructeur, qui ne laissa rien en place, et contre lequel les témoins du passé ont lutté vainement. A Argenteuil, les travaux entrepris depuis le milieu des années 1950 situent tous dans l'entre-deux-guerres la phase d'industrialisation intensive de la ville. Mais ils s'accordent à placer dans les premières années du 20<sup>e</sup> siècle une sorte de phase préparatoire à l'explosion de l'après-guerre. Gisèle Maurin remarque que toutes les industries qui feront la prospérité de la ville sont alors déjà en place (électricité, moteurs d'avions, chimie). J.-P. Joss écrit de son côté que "c'est en 1900 qu'il faut situer la véritable mutation économique d'Argenteuil, mutation qui avec celle de la population, va entraîner après la guerre de 1914-1918, le retournement politique de la ville". Plusieurs des chercheurs qui se sont intéressés à cette ville commencent même leurs travaux bien avant les années 1870 où apparaissent les premières usines dignes de nom, marquant de leur empreinte le territoire de la commune. Telle a été également notre démarche, soucieux que nous étions de mettre en valeur les continuités existant entre l'âge préindustriel argenteuillais, et les périodes suivantes.

La période considérée – des années 1820 aux années 1930 – nous conduit à une coupure aux alentours du début du siècle. Pour les raisons invoquées plus haut – l'industrie des années 1920 qui se met alors en place, le rythme de croissance de la population qui connaît une véritable mutation dans la première décennie du siècle –, mais aussi parce que le paysage industriel arrive, dans ces années, à une sorte de maturité. Les directions primitives d'implantation de l'industrie argenteuillaise – à savoir deux sites privilégiés de localisation : près de la Seine, au nord-est, dans les quartiers de la Voie des Bancs, de la Porte-Buté d'une part et d'autre part au sud-ouest, toujours près de la Seine, dans les quartiers du Pérouzet, du Marais –, ne sont plus les seules. La période qui suit reprend le même schéma d'implantation en l'approfondissant, mais aussi diversifie les sites, et fait entrer en concurrence l'industrialisation et le développement spatial de l'habitat. En posant de nouveaux problèmes de compatibilité entre industrie et habitat, elle met à l'épreuve les principes que s'étaient forgés les élites municipales. C'est aussi dans cette période, commençant donc pour nous en 1905, que le discours municipal à l'égard de l'industrie trouve l'occasion d'être mis en pratique.

### **1820-1905 : La formation d'un espace industriel en ville**

Dans cette première période de formation du paysage industriel argenteuillais, deux attitudes peuvent être observées chez les habitants – pour autant que l'on puisse apprécier le sentiment public à l'égard de l'industrialisation –, et au sein de l'administration municipale. L'une consiste à vouloir préserver le site d'Argenteuil de la présence d'établissements

insalubres, à garder le caractère plaisancier ou plus simplement résidentiel de cette commune ; à l'inverse, s'observe déjà une attitude beaucoup plus favorable à l'industrie, et qui donne lieu à un discours de légitimation des nuisances industrielles.

Ces deux attitudes ont elles-mêmes varié dans le temps et en fonction des établissements industriels concernés.

### **Le refus des industries les plus insalubres**

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, Argenteuil est encore ce "bourg rural" tant chéri par l'historiographie banlieusarde. Vers 1840, le conseil municipal rassemble autour du maire Dubaut – "maître charpentier et propriétaire" – et ses adjoints – tous "propriétaires vigneron" –, un notaire, deux cultivateurs, cinq propriétaires, un marchand de rouenneries, un marchand épicier et deux notables aux professions non précisées. Ce sont ces notables locaux, ces propriétaires, qui vont avoir à faire face à l'arrivée de quelques industries dont le principal défaut est précisément de nuire à la propriété. Mais à ce moment, c'est surtout au nom de l'intérêt général et dans l'unique souci apparent de la santé publique, que les élites locales s'opposent à l'installation de certains établissements classés. Le maire s'oppose à la création d'une usine de cuirs factices dont la matière première est constituée d'intestins d'animaux, tout simplement, dit-il, parce que "l'enclos choisi est dans l'enceinte de la commune" et que les industriels ne pourront pas, pense-t-il, absorber "toutes les odeurs malfaisantes" de leur fabrication. L'intérêt général est encore mis en avant le maire en 1852 à propos du chantier d'équarrissage Encontre, aux Champieux<sup>1</sup> :

"Que voyons-nous en présence dans cette affaire ? Un intérêt trop personnel et un immense intérêt général [...] D'un côté M Encontre [...] et de l'autre une population considérable qui se plaint parce qu'elle souffre, et qui en appelle à l'autorité supérieure, qui doit la protéger [...]. Les convenances d'un seul doivent-elles prévaloir sur les intérêts du plus grand nombre ?".

Un tel engagement des élites municipales du côté de la santé publique et contre les établissements insalubres, trouve sa meilleure illustration dans le rachat, grâce à une souscription publique organisée par la mairie en 1866, d'un fondoir à suifs qui empoisonnait le centre du bourg depuis le début du siècle<sup>2</sup>.

Les motivations des autorités municipales se précisent à l'occasion d'affaires légèrement postérieures, dans les années 1850 essentiellement. En 1858, par exemple, la tannerie Dulong, autorisée en 1826 à l'extérieur de la ville, sur la route de Bezons, connaît une grande extension sous l'impulsion de ses nouveaux propriétaires. Or depuis quelques années des lotisseurs opèrent dans les environs, au sud-ouest du bourg. Plusieurs d'entre eux protestent, comme

1. Archives municipales d'Argenteuil (AMA), 6512/1, affaire Encontre.

2. AMA, 6512/1, affaire Julien, Ce fondoir, créé avant 1810, bénéficiait d'une autorisation de fait, mais en 1866, le préfet avait refusé l'autorisation de transfert présentée par le propriétaire ce qui eut pour effet déplorable de maintenir ce fondoir en plein centre-ville.

Faber, lotisseur du Petit-Marly, ou Legrand, à l'origine de la villa du même nom. Tous les opposants mettent en avant le développement prometteur d'Argenteuil vers l'ouest et l'intérêt qu'aurait la ville à voir se construire de nouvelles maisons de plaisance. Autoriser l'extension de la tannerie, "ce serait la ruine de toutes les propriétés voisines, qui seraient inévitablement abandonnées". Le maire, dans son avis joint aux résultats de l'enquête *de commodo* dit son inquiétude : "Si on adoptait le système de M. Delon-Alboy, une association de tanneurs, tous ceux de Paris par exemple, pourraient former leurs sièges à Argenteuil".

A la fin des années 1860, la défense de l'aspect plaisancier d'Argenteuil semble dominer l'argumentaire municipal lors des enquêtes *de commodo*. La demande d'autorisation d'une usine d'épuration d'huiles minérales au lieu-dit la Porte-Buté (à l'extrémité est de la ville) est vigoureusement repoussée par le maire :

"L'administration municipale, considérant les avantages offerts à cette partie si pittoresque d'Argenteuil par le voisinage de la gare du chemin de fer, s'est imposée de lourdes charges" pour créer une voirie digne de ce voisinage; autoriser cette usine compromettrait "dans le présent et pour l'avenir l'intérêt de la ville dont une partie de la prospérité est liée à l'exécution des projets indiqués".

Mais cette défense de l'aspect plaisancier d'Argenteuil dans l'argumentaire municipal correspond surtout aux années 1860, point au-delà. Même au cours de cette décennie, ce discours coexiste avec une attitude beaucoup moins défavorable à l'égard de l'industrialisation. Le maire déclare en effet en 1862, lors de l'enquête visant à autoriser la fabrique de carton Dantier dans le quartier des Gravières, au sud-ouest de la ville, que "l'établissement dont il s'agit ne peut avoir aucun inconvénient ; son éloignement rassure d'ailleurs et son voisinage de la Seine ne permet aucune crainte pour l'écoulement des eaux"<sup>1</sup>. Quelques années plus tard, l'installation, de l'autre côté d'Argenteuil, au nord-est et tout près de la Seine également, de Pochet et fils, une cristallerie transférée de Bercy, reçoit un accueil semblable. Or ces deux établissements s'installent précisément dans les sites que l'on trouvait être, en 1866 lors d'une enquête portant sur un fondoir à suif, "le plus riant d'Argenteuil", ou encore, en 1868 à propos de l'usine d'épuration des huiles Canonge, "le plus pittoresque".

### **L'opprobre jetée sur les industries traitant les matières animales**

On ne saurait donc parler, à propos de cette première période, qui précède immédiatement l'installation à Argenteuil d'établissements industriels de plus grande importance, que d'une *tendance* de la mairie et des habitants – au moins dans les avis exprimés lors des enquêtes – à vouloir protéger la ville de l'installation de l'industrie. Encore était seule en cause une industrie bien particulière. En effet, en dehors de l'usine d'épuration des huiles

---

1. Archives départementales du Val-d'Oise (AD 95), 7M 104/2.

Canonge, dont on craint l'explosion ou l'incendie tout autant que "les émanations insupportables", les établissements qui font les frais de l'opposition de la population et de la mairie sont des établissements travaillant les matières animales. Leurs inconvénients réels ne sauraient d'ailleurs être mis en doute, à la fois parce que la taille de ces établissements rend plausible la diffusion lointaine des odeurs – la tannerie Delon-Alboy compte cinquante-deux fosses à tan, alors que le tanneur précédent n'en avait qu'une dizaine –, et que des témoignages venus d'autres communes font état des nuisances entraînées par ce type d'industries. Pour tous ces établissements, la principale condition requise est l'éloignement, éloignement que cherchent d'ailleurs dès leur installation les industriels équarisseurs comme Macquart et Encontre.

Pour les établissements classés n'utilisant pas les matières animales, les réactions d'hostilité sont beaucoup moins déterminées et moins déterminantes pour l'avis formulé lors des demandes d'autorisation. Le cas de l'usine de produits chimiques Garnier, puis Thomas et enfin Taillandier, est exemplaire. Cette petite fabrique existe au lieu-dit la Porte de Sannois vraisemblablement dès 1855, puisque c'est à cette date qu'une machine à vapeur est autorisée dans l'établissement. En 1861, des plaintes parviennent à la préfecture à propos de l'écoulement des eaux de cette fabrique, qui "répandent une odeur telle que ce quartier n'est réellement plus habitable, qu'en outre la santé publique est compromise"<sup>1</sup>. Selon le maire, deux procès-verbaux avaient déjà été dressés contre l'industriel qui avait été condamné par le tribunal de simple police<sup>2</sup>. Lorsqu'à la suite de cette plainte, l'industriel est obligé de se soumettre à la réglementation et à faire une demande en autorisation, le voisinage prend nettement position contre. De son côté, le maire, s'il écrit bien, dans son avis, qu'une usine gênante à cet endroit causerait de graves préjudices et "serait une entrave à l'accroissement naturel de la ville", déclare ne pas s'opposer à l'autorisation, mais insiste sur la question de l'écoulement des eaux. La fabrique est bel et bien autorisée, mais en 1866, on se plaint à nouveau de ses eaux résiduaires qui "répandent une odeur nauséabonde [...], infectent et salissent les murs et les maisons. Quelle que soit la patiente bienveillance des riverains pour protéger les industries – proteste alors le conseil municipal – un pareil état de chose ne saurait se tolérer plus longtemps sans compromettre la santé du voisinage de la Porte de Sannois"<sup>3</sup>. Ces observations et ces plaintes n'iront cependant pas plus loin, et la fabrique Taillandier existe encore en 1905, au même endroit. Le problème d'écoulement des eaux s'était en effet trouvé résolu dans les années 1870 avec, nous le verrons, la construction du premier égout

---

1. AD 95, 7M 107, produits chimiques.

2. Cet épisode permet de toucher du doigt les limites de fait de la législation sur les établissements classés : la justice civile pouvait condamner un établissement appartenant à une activité classée, sans que celui-ci, non autorisé, ait à se pourvoir d'une autorisation...

3. Registre des délibérations du conseil municipal d'Argenteuil, 1er août 1866.



argenteuillais, égout qui venait remplacer le rû Bicheret dans lequel, selon toute vraisemblance, les eaux usées de l'usine Taillandier s'étaient écoulées pendant de nombreuses années...

Le cas de l'usine Taillandier est comparable, dans une certaine mesure, à celui des diverses distilleries, brasseries ou autres féculeries qui, avant les années 1860, représentent la plupart des établissements classés autorisés à Argenteuil. Une féculerie et trois distilleries projetèrent de s'installer ou s'installèrent aussi dans les environs de la Porte de Sannois, pour profiter du rû Bicheret – situé à demi-kilomètre du fleuve, mais en situation élevée – ou des fossés de la voie de chemin de fer. Les enquêtes accompagnant l'installation de ces établissements montrent que la question de l'écoulement des eaux résiduaires forme l'essentiel des recommandations municipales... A cela deux raisons. Les eaux usées de ces usines représentent leur principale nuisance, alors que la fabrication en elle-même ou les matières premières ne sont pas réellement incommodes ; en revanche les eaux usées s'altèrent très rapidement et peuvent dégager des odeurs très désagréables. Une deuxième raison tient au fait que l'édilité conserve un certain droit de regard sur les questions d'écoulement des eaux au titre de son droit et de son devoir d'assurer la salubrité et la sécurité des voies publiques<sup>1</sup>.

Les recommandations du maire étaient régulièrement reprises, sur ce point précis de l'écoulement des eaux, par le conseil départemental d'hygiène dans les rapports que cet organisme consultatif faisait au préfet à l'occasion des demandes d'autorisation. Les conditions de fonctionnement imposées aux établissements par les arrêtés d'autorisation se contentaient de reprendre mot pour mot l'avis du conseil et donc, à travers lui, du maire.. On comprend dès lors que la proximité de la Seine ait pu jouer un rôle déterminant dans l'installation des établissements classés à Argenteuil, non seulement bien sûr pour les facilités d'approvisionnement en eau et en matières premières que pouvait offrir la proximité du fleuve, mais aussi par l'évacuation plus commode des eaux résiduaires permise aux exploitants, puisque c'est sur cette question que la municipalité se montrait la plus exigeante.

---

1. Même si la législation sur les établissements classés ne reconnaît guère les prérogatives municipales en matière d'hygiène des établissements industriels – un maire ne peut pas prescrire des horaires de travail pour éviter les bruits au-delà de certaines heures –, la jurisprudence semble constante en matière d'eaux résiduaires : un maire peut interdire à un industriel d'écouler ses eaux sur la voie publique.

### **Bienveillance à l'égard des industries nouvelles**

Jusqu'à la fin des années 1860, l'attitude du pouvoir local peut donc se résumer ainsi : opposition formelle, parfois virulente, à l'installation dans les environs de la ville, d'usines de traitement des matières animales (fabrique d'engrais phosphatés, tannerie..) et bienveillance à l'égard des autres industries – par ailleurs peu nombreuses – à partir du moment où l'écoulement des eaux était assuré ou sans danger. Les années 1870, en amenant d'autres types de nuisances et une autre échelle d'industrialisation, vont correspondre aussi à un changement d'état d'esprit des élites argenteuillaises.

#### *Industries nouvelles, nuisances nouvelles*

Longtemps, les nuisances dont se plaignent les habitants, et celles que redoutent les responsables municipaux, n'ont quasiment trait qu'aux odeurs. Les plaintes concernant les écoulements d'eaux se rapportent en réalité à cette nuisance ; ce que l'on craint, c'est le croupissement, et tant que les eaux ont un écoulement rapide et assuré, il n'est plus fait de réserve. Cependant deux demandes d'autorisation, à la fin des années 1860, permettent d'entrevoir le surgissement d'autres nuisances. Lors de l'installation de la cristallerie Pochet, à La Porte-d'En-Bas en 1867, une entreprise non négligeable puisqu'elle employait en 1872 cent cinquante personnes, le maire demande que l'on prescrive à cet industriel de lutter contre la fumée. En 1869, les principales récriminations de la population et de la municipalité contre le projet d'installer une usine d'épuration et de cuisson des huiles à la Porte-Buté s'appuient sur les dangers d'explosion et d'incendie présentés par l'usine. Mais l'apparition de ces nuisances dans les plaintes et les oppositions, et donc, peut-on penser, dans le paysage argenteuillais, est encore accidentel. Tel n'est pas le cas du bruit, qui fait son apparition en force dans les années 1870, et que dès lors, on retrouve régulièrement dans les plaintes et les oppositions.

Le bruit fait son apparition à Argenteuil, à en croire les enquêtes *de commodo*, en 1874 avec l'installation, au sud-ouest de la commune, de l'usine de construction de bateaux en fer et de machines à vapeur Commartin. Lors de l'enquête, un propriétaire voisin se plaignit particulièrement du bruit qu'occasionnerait inmanquablement cette usine :

"Lorsque les ouvriers font les milliers de rivures que nécessite cette construction, le bruit de chaque coup de marteau se trouve décuplé par la forme même des bateaux qui résonnent alors comme d'immenses cloches".

L'usine fut cependant autorisée, mais un an plus tard, plusieurs plaintes font état des bruits insupportables de l'usine. Ces plaintes redoublent en 1879, à la suite de la construction de nouveaux ateliers sans qu'aucune précaution ait été prise pour atténuer cet inconvénient.

C'est donc avec l'installation d'usines de construction métallique que cette nouvelle nuisance est apparue. On doit cependant rester prudent dans l'établissement d'une chronologie des nuisances. L'usine Commartin n'est pas en effet la première usine de ce type sur la place. Une autre établissement, tout aussi important, existe depuis longtemps à Argenteuil, et encore en plein centre ville : l'usine Joly, constructeur notamment des pavillons de Halles centrales, à Paris. Pierre-François Joly s'est installé à Argenteuil au début des années 1820<sup>1</sup>, et son entreprise qui n'employait à l'origine qu'un seul ouvrier, en fait travailler 150 à 200 à la fin des années 1840, et 600 en 1863-1864. On imagine mal que cette usine n'ait produit aucun bruit jusqu'à la fin du siècle, et pourtant ce n'est qu'en 1895 qu'apparaissent les premières plaintes à ce sujet, à la suite, dit-on alors, du changement de propriétaire<sup>2</sup>. Au cours des années 1870, deux autres ateliers de construction métallique s'installent à Argenteuil, en plus de Commartin : l'usine Baudet, Donon et Cie, constructeurs de wagons de chemin de fer, tout à côté de la gare, et l'atelier Mougin, de dimension beaucoup plus modeste. Comme dans le cas de Joly, il faudra attendre l'année 1895 pour que des plaintes contre ces entreprises se fassent entendre à la mairie ou à la préfecture.

Ainsi le tableau des nuisances se complète-t-il à partir de 1870 ; il se densifie également. Avec l'installation de plusieurs usines de produits chimiques, l'odeur n'est plus l'apanage des usines de traitement de matières animales, même si les produits d'origine animale restent encore la matière première de beaucoup d'usines chimiques : les Argenteuillais s'opposent en 1870 à la création d'une usine d'ammoniaque par le traitement de matières animales solides sur la rive opposée, à Gennevilliers ; la petite usine Lebeuf, rue Carême-prenant – une rue centrale – qui se livre à la fabrication de l'albumine par sérum de sang frais, produit "une odeur infecte allant jusqu'à faire ternir les ustensiles de cuivre". Contre l'usine Roelly, qui ne fait entrer aucun produit d'origine animale dans sa fabrication, vingt propriétaires du quartier pétitionnent, et parmi ceux-là, on remarque trois industriels – dont deux fabricants de faux-cols –, qui, au nom de leur personnel, s'opposent à l'installation de l'usine. Le troisième, qui n'est autre que le fabricant de cristal Pochet, prétend qu'il ne pourra plus "trouver d'ouvrier pour travailler dans un pareil voisinage". L'odeur est encore la nuisance que l'on reproche à l'usine Besaucèle, fabricant de collodion plastique (1880), à l'usine de la Société des huiles de palmes (1889), à celle de Naegeli, successeur de Roelly (892), à l'usine de superphosphate de chaux de la Compagnie Française des Produits Chimiques (1896) ou à la fabrique de teinture par l'aniline de la Société Vidal Fixed Anilin Ld. (1898).

---

1. Voir V. Allart, *L'histoire industrielle d'Argenteuil...*, *op. cit.*

2. Ce n'est d'ailleurs qu'à cette occasion que l'usine Joly sera l'objet d'une enquête *de commodo* et pourra bénéficier d'une autorisation en bonne et due forme.

Même si l'industrie telle qu'elle se développe à Argenteuil à partir des années 1870, n'est plus ce rebut dégoûtant de la capitale, et appartient au contraire au secteur prometteur et moderne de la chimie, les nuisances olfactives ne diminuent pas, bien au contraire. Du simple fait de la présence d'un plus grand nombre d'usines, sur des sites de plus en plus diversifiés et notamment plus près de l'agglomération, on peut tenir pour certain que l'industrie représente un voisinage plus pénible qu'autrefois. A l'odeur étaient venus s'ajouter le bruit, et peu à peu, les fumées et la crainte des explosions et des incendies.

#### *L'esprit industrialiste des élites municipales*

Paradoxalement, cette présence plus pesante ne provoque pas une réaction de rejet des élites municipales. Il est bien sur difficile de différencier une déclaration de principe et de la véritable expression d'un credo, lorsque l'unique matériel dont on dispose relève du discours, ce qui est le cas. En 1844, par exemple, lorsqu'il est question de prolonger la ligne de chemin de fer Paris-Asnières jusqu'en face du pont d'Argenteuil, le maire d'alors, Recappé, exprimait son enthousiasme :

"Ce projet, s'il est réalisé, devra apporter à Argenteuil des avantages de plusieurs sortes. [...] Personne ne serait assez téméraire pour soutenir que dans un avenir prochain, le chemin de fer ne provoquera pas ici des entrepôts pour éviter le long détour que subit la navigation jusqu'à Paris, des manufactures qui ont besoin de s'approvisionner des produits que transportent la Seine et l'Oise".

Mais on l'a vu, ce type de discours n'est pas suivi d'un changement notable de l'attitude municipale, au contraire c'est dans les années qui suivent que se manifeste une collusion entre les intérêts défendus par la mairie, et ceux des propriétaires qui désirent préserver l'aspect plaisancier d'Argenteuil. Après 1870, cependant, la fréquence des propos favorables à l'industrie – et l'absence du discours inverse – conduisent à penser que la municipalité est devenue favorable à l'industrialisation de la ville. L'indice le plus probant de ce changement d'esprit est d'ailleurs l'affaire Commartin, en 1874, pour laquelle il ne s'agit plus seulement de discours. L'industriel s'installe en effet sur l'ancien Port aux Engrais, des terrains qui avaient été réunis par la ville dans les années 1840 afin d'y entreposer les "gadoues" de Paris, utilisées comme engrais par les agriculteurs argenteuillais. Le terrain devait donc être cédé à l'industriel : ce fut le sujet d'une délibération du conseil municipal en novembre 1873. La réponse faite par le conseil aux opposants à l'aliénation est tout à fait édifiante :

"Les administrations municipales successives ont toujours considéré ce terrain comme destiné à l'industrie à cause de son éloignement du centre et sa situation sur le bord de la Seine en aval de la Ville [...] Les faits ont donné raison à cette opinion puisque deux établissements considérables s'y sont formés depuis quelques années, la cartonnerie de M. Dantier et la scierie à vapeur avec chantier de M. Bouts [...] Si deux opposants peuvent regretter d'avoir établi leur maison de campagne sur un point du territoire que l'industrie choisit pour s'y fixer, il ne s'ensuit pas que la ville doive pour un intérêt privé, renoncer à

aliéner à des conditions favorables un terrain improductif et se priver ainsi des nombreux avantages qui résulteront d'un nouvel atelier industriel important [...] Le courant de construction dont parle l'opposition est purement imaginaire puisque avant les événements de la guerre et au moment le plus prospère de la villégiature il n'a pas été sauf par M. Michelet élevé aucune construction [...]. Si le Conseil Municipal a consenti à la vente, c'est parce qu'il est convaincu que l'établissement de M. Commartin présentera de grands avantages pour la prospérité de la ville et l'accroissement de sa population".

On voit apparaître dans ces propos la doctrine des conseils municipaux d'Argenteuil pour de nombreuses décennies : l'installation d'industries est considérée comme un élément essentiel de l'enrichissement de la commune, tandis que les promesses liées au développement de la villégiature, de la résidence parisienne, sont chimériques. Le discours des élites municipales ne cherche pas à dissimuler les nuisances industrielles, mais les ramène toutes au simple niveau de l'inconfort, et surtout, s'emploie à les légitimer. C'est particulièrement vrai en 1895, lorsque des voisins se plaignent du bruit des usines Joly. Le maire dans son avis au préfet, défend ardemment la cause de l'industriel :

"Cet établissement a puissamment contribué à la prospérité de la ville, et il est encore aujourd'hui un des plus utiles pour la population ouvrière et commerçante. Il ne peut entrer dans l'esprit de personne [à Argenteuil] qu'il puisse être question de le supprimer, ni même de le déplacer..."<sup>1</sup>

On trouve d'ailleurs au dossier de cette affaire une pétition réunissant près de quatre cents signatures favorables à Joly et qui s'attache principalement à montrer que les inconvénients reprochés à l'usine – bruits et fuées – étaient "inévitables dans la fabrication des pièces métalliques"<sup>2</sup>.

L'avis du conseil municipal ou du maire peut également être rendu en contradiction avec le résultat de l'enquête *de commodo*. C'est le cas en 1880, à propos d'une usine de collodion plastique, fabrication particulièrement redoutée alors, et qui n'en est qu'à ses débuts. Sous prétexte que l'accident mis en avant par les opposants à l'usine, arrivé à Stains peu de temps avant, n'avait pas causé mort d'hommes, le maire rend un avis favorable "convaincu que l'établissement projeté peut être autorisé avec des prescriptions sévères" .

Plusieurs types de raisons peuvent être avancées pour expliquer ce parti pris industrialiste manifesté par la municipalité d'Argenteuil au moment même où se joue le devenir industriel de la ville. On peut bien sûr penser à une main mise des industriels sur la municipalité. Mais il ne semble pas que cela soit le cas. Pierre-François Joly entre bien au conseil municipal en 1848, mais il y cotoie surtout des commerçants ou de propriétaires, et fort peu d'industriels. Les familles locales, les Bast, les Chevallier, tous liées à l'exploitation des carrières à plâtre, activité traditionnelle d'Argenteuil, restent en place. L'épisode Dantier, le cartonier qui resta maire de 1878 à 1892, est sans doute

---

1. AMA, 6512/2.

2. AD 95, 7 M 101/2.

plus important. On retrouve également au conseil Alexandre Taillandier, fabricant de produits chimiques, et le gendre de Pierre-François Joly, César Joly, élu en 1884. Un fabricant de caoutchouc, installé en 1878, Henri Ferdinand Morel, devient également membre du conseil, mais au début du 20<sup>e</sup> siècle seulement.

Il conviendrait plutôt de voir dans l'attitude de l'administration municipale, l'illustration assez parfaite du rôle dans lequel la cantonne la législation sur les établissements classés. Celle-ci ne laissait aucune place au maire dans la décision d'autorisation d'un établissement classé. Le maire se contentait de procéder à l'enquête *de commodo*, de notifier les décisions de l'administration supérieure. Il est vrai qu'à Argenteuil, la mairie jouait un rôle certain dans la surveillance de ces établissements, plus que dans la Seine ; il n'en reste pas moins, que quel qu'il soit, l'avis du maire compte peu dans la décision finale d'autorisation ou de rejet de la demande par le préfet. En adoptant l'attitude que l'on a décrite plus haut, la municipalité se plaçait résolument dans le rôle assigné par la législation sur les établissements classés aux institutions qui étaient consultées lors de l'instruction d'une demande d'autorisation : leurs avis, bien souvent favorables, servaient plutôt de justification à la décision préfectorale d'autorisation. Cette explication, plausible pour la dernier tiers du siècle, l'est encore plus pour le siècle suivant

L'administration municipale pouvait d'autant plus se convaincre qu'elle perdrait la partie contre l'administration supérieure en s'opposant au mouvement d'industrialisation, que le paysage argenteuillais ne pouvait plus longtemps prétendre conserver son aspect riant et favorable à la plaisance parisienne. Les bords de Seine s'industrialisent à partir des années 1870 : l'évolution de leur représentation par Monet, pendant le séjour du peintre à Argenteuil, en témoigne<sup>1</sup>. Cette évolution était d'autant plus irrésistible qu'elle ne venait pas seulement d'Argenteuil. On sait que l'état de la Seine se dégrade continûment au cours du 19<sup>e</sup> siècle ; en amont sont rejetées les eaux sales des égouts de Paris et des communes riveraines. En 1866, le conseil municipal d'Argenteuil s'élève contre l'arrivée à Asnières des eaux d'égout de la rive gauche de Paris. Les rapports d'experts rédigés au début des années 1870, alors qu'est expérimenté dans la plaine de Gennevilliers l'épandage des eaux d'égouts, montrent que les plaintes des dirigeants argenteuillais sont loin d'exagérer la situation. " Entre Clichy et l'île Saint-Denis, en amont d'Argenteuil, l'eau de Seine, dans le bras qui reçoit les collecteurs, est absolument impropre à un usage domestique quelconque ", écrivent les ingénieurs de la navigation<sup>2</sup>. Ce fait est confirmé par le témoignage contemporain d'un

---

1. Voir Paul H. Tucker, *Monet à Argenteuil*, Paris, Editions du Valhermeil, 1990.

2. AMA, 6613, Rapport de la commission des ingénieurs de la navigation et du service municipal de la ville de Paris, 1875.

médecin d'Argenteuil : " L'eau de Seine est trouble, puante, remplie d'animalcules, impossible à boire en été, impropre même à l'usage des bains en cette saison ".

La mise en route des champs d'épandage de Gennevilliers ne résoudra pas la situation ; lorsque les agriculteurs de la plaine n'ont pas besoin des eaux d'épandages, elles s'écoulent de l'autre côté, juste en face d'Argenteuil. La très longue gestation de la station d'Achères, en forêt de Saint-Germain, laisse les choses en l'état, et même dans les années qui suivent la mise en service de cette installation la Seine continue d'être insalubre. En 1898, il est dit au Conseil d'hygiène de Seine-et-Oise qu'à Bougival (en aval d'Argenteuil), "l'odeur infecte se répand à plus de 500 mètres de la Seine suivant la direction du vent "1. A la fin de notre première période, enfin, une enquête très précieuse des services de la navigation de la Seine sur les déversements de toute origine dans le fleuve, aboutit à constater que, dans la troisième section, c'est-à-dire toujours en aval d'Argenteuil, "se concentrent toutes les eaux polluées qui descendent de Paris et des communes suburbaines ; le fleuve y est littéralement infecté, laissant sur les bords des amas de matières indéfinissables, exhalant les odeurs les plus malsaines "2.

Dans ces conditions, il est difficile d'imaginer qu'Argenteuil, dont la Seine était, de l'aveu même des propriétaires concernés, le principal attrait, puisse conserver son caractère plaisancier et résidentiel... Il semble bien que le personnel municipal argenteuillais ait su comprendre cette réalité suffisamment tôt, et, renonçant à défendre la vocation première d'Argenteuil, ait résolument fait le choix de l'industrialisation.

## **L'industrialisation intensive, 1905-1940**

### **Des conditions nouvelles**

#### *Concurrence spatiale de l'habitat et de l'industrie*

Notre deuxième période, qui s'ouvre en 1905, est marquée tout d'abord par une compétition plus rude entre habitat et industrie. Concurrence spatiale, d'abord, dont l'origine se trouve dans la croissance simultanée des deux sphères. C'est en effet à partir du recensement de 1901 que l'on commence à observer des taux de croissance quinquennaux supérieurs à 22 %, ce qui porte la population argenteuillaise d'environ 16.000 habitants en 1901, à 70.000 en 1931. Cette croissance numérique des habitants correspond à un développement de la surface

---

1. AD 95, Registre des procès-verbaux des séances du Conseil d'hygiène départemental,

2. A. N., F<sup>14</sup>15420.

bâtie consacrée à l'habitat. Paulette Leheu<sup>1</sup> s'est attachée à décrire cette progression spatiale, et selon elle, au 19<sup>e</sup> siècle, l'habitat argenteuillais quitte très modestement les limites de l'ancien bourg. Ce caractère statique de l'habitat s'oppose tout à fait à "l'énorme développement" des quartiers périphériques au cours de années 1920, caractérisé par les lotissements, et quelques "cités-jardins".

Or si l'habitat gagne du terrain, l'industrie également sort du modèle de localisation valable depuis les années 1870, voir 1860. On l'a dit, l'industrie s'est principalement implantée au sud-ouest, en direction de Bezons, et à l'est, à proximité des voies de chemin de fer et de la Seine. Ces sites se densifient, au cours de la seconde période, en même temps que les industries approfondissent leur conquête du territoire. Densification à l'ouest, d'abord, avec l'installation de l'usine de la Lorraine-Diétrich en 1907, fabriquant des automobiles, puis des avions à partir de 1915. Avec cette usine, la zone industrielle de l'ouest atteint la limite d'Argenteuil et de Bezons, en même temps qu'elle s'affranchit de la proximité immédiate de la Seine. Les espaces libres entre les usines sont comblés petit à petit, et la guerre, en donnant un véritable coup de fouet à l'industrie argenteuillaise, accentue ce mouvement d'appropriation spatiale<sup>2</sup>, de sorte qu'à la fin de la guerre et dans le courant des années vingt, l'industrie forme un continuum le long de la Seine, de la limite ouest d'Argenteuil à l'ancienne agglomération.

A l'est, le schéma est le même : dans le quartier de la Voie des Bancs, qui longe la Seine, les usines présentes depuis longtemps (comme Baudet-Donon-Roussel, ou Barbier-Vivez-Air et Feu) développent leurs installations, tandis que d'autres s'installent dans les espaces laissés libres, comme Gardy. Ce qui est également remarquable, c'est que l'industrie déborde de ce site initial, franchit la voie de la Grande Ceinture à l'est, avec l'usine Collet, celle du Palladium, et plus tard, dans les années 1920, les moteurs Sergant, les ateliers Confort et Fleury et l'usine de joints Amiante et Caoutchouc. Le long de la route d'Enghien, ou de la rue d'Epinais, plusieurs fabriques s'installent également, entrant, dans ce cas précis, directement en concurrence avec l'habitat qui gagne les pentes de la colline d'Orgemont.

Un phénomène également lourd de conséquence dans la compétition à laquelle se livrent habitat et industrie est la formation de noyaux industriels plus autonomes par rapport à la Seine : rue de Sartrouville, une usine de caoutchouc connaît, une fois passée sous le contrôle de la firme Dunlop, un développement remarquable au cours de la première décennie du siècle, tandis que plusieurs usines de moindre importance se forment aux alentours (Delfosse-

---

1. P. Leheu, *Le développement urbain d'une banlieue...*, op. cit.

2. Voir Emmanuel Chadeau, *L'industrie aéronautique en France. De Blériot à Dassault*, Paris, Fayard, 1987, 552 p. L'auteur y parle de plusieurs avionneurs installés à Argenteuil – Schreck, Nieuport, Lioré et Olivier –, et décrit les installations de La Lorraine.



Lostein, Horrel, deux fonderies) ou encore sur la route de Sartrouville (Destriez-Pax). Une autre agglomération industrielle se dessine rue de la Tour Billy, plus près du centre ville (Les Forges d'Argenteuil et la SAGEM), et dans les terrains enclavés près de la gare de triage, au nord de la ville, avec la fabrique de confiture Bannier et les constructeurs métalliques Haour frères.

L'industrie conquiert donc de nouveaux espaces à partir de 1905, tout en intensifiant sa présence dans ses sites initiaux. Ces deux mouvements s'accompagnent tout naturellement de nuisances industrielles accrues.

La nuisance vedette des années d'industrialisation intensive qu'ouvre la première guerre mondiale, c'est le bruit, plus précisément le bruit des bancs d'essais de moteurs installés chez les avionneurs. En 1907, lors de l'installation de La Lorraine, quelques voisins avaient bien pétitionné contre l'usine, en mettant en avant le bruit. Mais ces quatorze habitants n'étaient rien à côté des presque neuf cents opposants déclarés à l'autorisation d'un banc d'essai de moteur à explosion, en 1920. Il faut dire que La Lorraine essayait ses moteurs depuis déjà longtemps, mais cette activité ne fut classée dans la nomenclature qu'après la guerre. Dès 1918, on se plaignait du mépris que montrait cette usine pour le voisinage, n'hésitant pas à se livrer, des heures entières, à des essais sans silencieux, et ce naturellement au nom de la défense nationale... Le bruit est, au début des années vingt, un des motifs principaux de récriminations, alors qu'exercent à Argenteuil plusieurs fabricants de moteurs, et que la ville doit également supporter les bruits des usines Gnome et Rhône, à Gennevilliers.

Mais les nuisances olfactives sont également très fréquemment dénoncées, tout autant que les fumées. On se plaint par exemple de façon quasi permanente des émanations d'hydrogène sulfuré venant de l'usine de la Soie d'Argenteuil, autorisée en 1924, ou encore des vapeurs nuisibles de la fabrique de clou Quilichini, rue Ernestine, qui provoquent chez les voisins, à en croire l'un d'eux, "des picotements, des congestions des muqueuses, des maux de têtes, des douleurs stomacales et intestinales". Les fumées de l'usine de la Compagnie nationale des Radiateurs, boulevard Vercingétorix, empêchaient les voisins d'étendre leur linge dans leur jardin, et même d'y séjourner. On pourrait très facilement allonger la liste des plaintes présentées alors par les voisins d'usines nuisibles. L'incommodité laissait même souvent place au péril, comme dans le cas de l'usine Dunlop, lorsque l'entreprise se livra au dérochage du métal par l'acide, ou plus tard au sable. Selon les voisins, le moteur, qui faisait un bruit de moteur d'avion, projetait du sable dans tous leurs appartements : ils en arrivèrent à se faire défendre par la Ligue des Droits de l'homme<sup>1</sup>.

Tant de plaintes laissent planer un doute sur l'efficacité, à Argenteuil, de la législation sur les établissements classés. Pourtant, plusieurs faits indiquent une plus grande résistance du milieu, aussi bien des habitants que du

---

1. AD 95, 7 M 101/2

personnel municipal, aux abus manifestes de certains industriels en matière d'hygiène et de salubrité publique.

### *Les résistances locales*

Face à l'emprise croissante de l'industrie sur leur environnement, les habitants d'Argenteuil ne réagissent pas tout à fait de la même manière. C'est en effet au début du 20<sup>e</sup> siècle que se développent dans plusieurs quartiers de la ville des comités de défense. En 1905, la Chambre syndicale des habitants du quartier Val-Notre-Dame adopte définitivement les statuts du "Comité de défense et de développement du quartier Notre-Dame et Champion"<sup>1</sup> ; la même année, le "Comité de défense des intérêts du quartier d'Orgemont" fait sa première apparition lors d'une enquête *de commodo*. En 1912, la mairie reçoit les statuts du "Comité pour le développement des intérêts des quartiers du Pont-Neuf et du Marais". Ces deux derniers comités sont très directement concernés par les problèmes d'hygiène industrielle : le Marais est un quartier en partie industriel, et la butte d'Orgemont surplombe les quartiers industriels de l'est argenteuillais. Ce sont d'ailleurs, d'entre tous les comités existant alors, les plus actifs.

Certains de ces comités interviennent systématiquement dans les enquêtes de *commodo* et dénoncent très fréquemment les usines insalubres. Le Comité d'Orgemont, qui revendique deux cents membres, multiplie les interventions auprès de la mairie et réussit à l'engager dans une procédure visant au retrait de l'autorisation accordée à une usine de vernis gras, l'entreprise Marnat, installée tout près d'une école et d'une église. En 1937, associé au comité d'un autre quartier, celui du Jolival, il se pourvoit contre l'autorisation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères. Le Comité d'Orgemont est toujours prêt à dénoncer par voie de pétition à la mairie ou à la préfecture les industriels négligents ou sans gêne<sup>2</sup>.

Mais si l'on étudie de près les plaintes ou les oppositions formées à l'occasion d'une enquête, on s'aperçoit que l'expression du ressentiment à l'égard de l'industrialisation et de ses inconvénients est encore très largement individuelle. La nuisance en cause décide bien souvent de la forme de la protestation : les trépidations ne concernent que le voisinage immédiat, un propriétaire, parfois plusieurs de ses locataires, tandis que le bruit entraîne des plaintes nombreuses, en général les plus massives, comme lors de l'enquête portant sur l'atelier d'essais de La Lorraine, lorsque 780 personnes vinrent dire leur opposition à l'autorisation de l'atelier. L'évaluation des nuisances reste cependant chose délicate, et il est trop simple de se contenter de les

---

1. AMA, 9 D 3

2. Précisons, que, selon Dominique Joseleau (*Les élections à Argenteuil...*, *op. cit.*, p 11), ces comités "sont souvent animés par le Parti communiste dont c'était un des moyens les importants d'implantation".

hiérarchiser en fonction du nombre de personnes qu'elles mobilisent. Il faudrait pouvoir également tenir compte de la permanence des nuisances entraînées par une usine, le fait qu'elles cessent rarement, alors que la législation, les nomenclatures et l'administration ne semblaient vouloir connaître que des "fumées *accidentelles*", ou des "émanations nuisibles et *accidentelles*". Une usine comme la clouterie Quilichini n'a jamais provoqué que les plaintes de quelques personnes – huit au maximum –, mais ces plaintes s'étalent sur une dizaine d'années, et il nous semble que la durée pendant laquelle le voisinage souffre d'une nuisance est tout aussi grave que l'intensité de cette nuisance.

Quelle que soit la nature des protestations, leur efficacité restait toujours limitée. Le plus souvent, elles étaient suivies d'un échange de lettres entre l'industriel en cause et l'administration préfectorale et communale. Si l'usine n'était pas autorisée, si elle s'était étendue ou avait modifié sa production, les plaintes avaient pour effet d'entraîner une procédure d'autorisation. Ce fut le cas pour les fabriques de perles artificielles : en juin 1924, des plaintes formulées contre l'une d'entre elles, route de Sannois, amènent le Bureau d'hygiène de la ville à prier cet industriel de se mettre en règle, ce qui sans doute attirera l'attention de l'administration sur deux autres fabriques qui durent également régulariser leur situation. Les plaintes adressées à la mairie par des voisins de l'usine Gardy en 1920, amenèrent les services municipaux à s'intéresser aux activités nouvelles de cette usine, le dérochage du cuivre par les acides en l'occurrence. L'industriel fut alors contraint de déposer une demande d'autorisation. Mais les plaintes menaient rarement, et pour ainsi dire jamais, à l'interdiction pure et simple d'une industrie. Marnat reste autorisé à exercer son activité, l'usine d'incinération d'ordures ménagères également. La Soie artificielle, en dépit de la vigueur des plaintes existant contre elle depuis 1927, et la fermeté de la mairie à son encontre, est autorisée à s'étendre en 1931. Et l'on pourrait multiplier les exemples...

Ces forces nouvelles qu'étaient les comités de quartier ne renversèrent donc pas réellement la tendance de la législation et de l'application qui en était faite. L'industrie, quelles qu'aient été les nuisances qui l'accompagnaient, restait libre le plus souvent de s'exercer sans trop d'entraves. A l'occasion des quelques affaires que l'on vient de citer, la municipalité se rangeait du côté des protestataires, mais pour que la municipalité s'oppose avec une réelle détermination à un industriel établi ou manifeste nettement son avis défavorable à son autorisation, il fallait que l'usine en question réunisse contre elle plusieurs éléments. Lorsque la mairie avait un projet d'équipement collectif, et que l'usine projetait de s'installer dans les environs du lieu retenu, l'avis du conseil municipal était défavorable. Ce fut le cas d'une fabrique de carton bitumé, ouverte pendant la guerre, rue d'Epinais, au bas du quartier d'Orgemont : l'usine était contiguë des terrains sur lesquels était prévue depuis

longtemps la construction d'un groupe scolaire. Mais, en règle générale, du côté de la municipalité, l'état d'esprit industrialiste régnait désormais sans partage.

### **La collaboration entre la ville et les industriels.**

#### *L'état d'esprit des élites municipales*

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la faveur qu'accorde la municipalité à l'industrie tient encore aux perspectives de développement qu'elle entrevoit dans l'industrialisation. Dans la deuxième période, surtout après la première guerre mondiale, il ne s'agit plus d'une perspective, mais d'un état acquis et qui semble définitif. D'après l'échantillon établi par Dominique Joseleau<sup>1</sup>, 38,3% des électeurs sont des ouvriers en 1920, et le poids important de la classe ouvrière est encore sous-estimé, selon cet auteur, par l'absence de la population étrangère dans ce pourcentage : au dénombrement de 1931, la proportion atteint 41,5%.

À l'inverse, le personnel politique qui à Argenteuil dans les trois premières décennies du siècle reste sensiblement comparable, dans ses idées, à celui que l'on connaissait à la fin du siècle précédent. Defresne-Bast et Labrière assurent cette continuité en occupant le fauteuil de maire, pour le premier de 1892 à 1896, puis de 1900 à 1904 et enfin de 1912 à 1919, et pour le second de 1896 à 1900 puis de 1919 à 1921. Leurs successeurs, Taillandier – 1922-1925 –, puis Gautherin – 1925-1929 –, appartiennent à la même famille politique et à la même génération, celle née au milieu de siècle précédent. Jean-Baptiste Decoman, maire de 1929 à 1935, est plus jeune, mais possède la même étiquette politique. D'après la biographie qu'en a fait Dominique Joseleau, Decoman a commencé sa vie comme ouvrier, pour devenir à trente-sept ans directeur de chantier aux établissements Joly ; après la guerre, il crée avec un associé sa propre usine de construction métallique à Saint-Gratien, qui passe de 15 à 1500 ouvriers en quelques années. "C'est cet homme qui va permettre au radicalisme argenteuillais de se maintenir au pouvoir quelques années encore", écrit Joseleau. Dans ces conditions, l'attitude de la municipalité avait peu de raisons de changer avant 1935, année où fut élue une majorité communiste.

De quelle manière cette attitude favorable à l'industrialisation se manifeste-t-elle ? Avant d'en venir aux faits et aux actes, intéressons-nous aux principes et aux thèmes de la doctrine municipale en cette matière.

Il est d'abord frappant de constater que la municipalité ne semble pas réellement privilégier, dans son discours, une partition fonctionnelle de l'espace communal. Il est vrai que cette partition s'est instaurée pour ainsi dire naturellement à mesure de l'industrialisation de la ville. Mais on a bien l'impression, à divers indices présents dans les dossiers d'établissements

---

1. D. Joseleau, *Les élections à Argenteuil,...*, op. cit.

classés, que cette partition "naturelle" peut souffrir quelques entorses sans que la municipalité s'en émeuve outre mesure : tout ce passe comme si l'industrialisation n'était pas concédée, mais bien accueillie. Ainsi, en 1907, à propos d'une petite usine de porcelaines électriques qui s'était ouverte sans autorisation rue d'Enghien, à l'est du bourg, alors que les propriétaires voisins se déclaraient déterminés à "ce qu'autant que possible il ne puisse s'ouvrir d'usine qui viendrait déprécier [leurs] propriétés ou qui serait insalubre", et comme ils demandaient à la municipalité qu'elle leur apporte son soutien, le maire fait répondre laconiquement qu'il "est d'avis qu'il n'y a rien à faire"<sup>1</sup>. Lorsque l'usine La Lorraine prévoie de s'installer à Argenteuil, dans le Marais, c'est un grand enthousiasme que manifeste la municipalité : "L'immense majorité de la population, et surtout celle du quartier, a vu avec plaisir se fixer à Argenteuil l'établissement dont il s'agit, qui sera une source de profit pour le commerce local et la main d'oeuvre"<sup>2</sup>. Comme le dit encore le maire en 1910, à propos des chemins défoncés par les voitures des fabricants de plâtre, "il s'agit de l'industrie et on doit la protéger"<sup>3</sup>.

La municipalité, tout naturellement, accueille avec faveur les demandes d'autorisation si l'usine entend s'installer dans un quartier déjà industriel. En 1917, à l'occasion de la demande d'installation présentée par une petite fonderie rue du Prébuard, tout près de l'usine Dunlop, le conseil municipal justifie son avis favorable en déclarant que de "cette fabrication ne saurait résulter d'inconvénients sérieux pour le voisinage, qui se réduit d'ailleurs à quelques immeubles déjà habitués à l'importante usine Dunlop et Cie [...] contre laquelle ils n'ont jamais élevé de réclamations"<sup>4</sup>. En 1920, à propos de l'usine de vernis Hérissey et Souquières, route de Sannois (au nord du centre ville), le conseil considère, en rendant un avis favorable, "que l'endroit choisi [...] est déjà occupé par de nombreuses usines, que l'aération de ce quartier est largement assurée en raison de sa faible densité de population comparativement à sa superficie"<sup>5</sup>. Quand il s'agit de délivrer un avis pour l'autorisation ou non d'un établissement classé, l'industrialisation du quartier joue donc presque systématiquement dans un sens favorable, tandis que le fait que le quartier ait été jusqu'à présent exempt d'industries ne détermine pas un avis défavorable. Seule la présence d'une école ou d'un établissement public en projet, dans les environs immédiats de l'usine, on l'a dit, font plus certainement pencher le conseil dans un avis favorable à l'autorisation<sup>6</sup>.

---

1. AMA, 6512/2, affaire Monchicourt

2. AD 95, 7 M 101/1

3. Registre des délibérations du conseil municipal d'Argenteuil, 18 déc. 1910.

4. Registre des délibérations du conseil municipal d'Argenteuil, 17 nov. 1917.

5. Registre des délibérations du conseil municipal d'Argenteuil, 18 déc. 1920.

6. Lors de la demande d'autorisation de la verrerie François, rue d'Enghien, en 1922, bien que le Bureau d'hygiène et la commission d'hygiène se soient prononcés favorablement, tout en admettant

Seule une approche numérique des avis rendus permet de se faire une idée complète de l'attitude de la mairie à l'égard de l'industrie. En première classe, de 1905 à 1940, vingt-cinq enquêtes ont donné lieu à un arrêté préfectoral, et sur les quinze avis formulés par le conseil lors de ces procédures, huit sont défavorables. Mais deux ne le sont que partiellement, à propos d'ateliers d'essais de moteurs à explosion dépourvus de silencieux, et trois autres concernent deux dépôts et une usine d'incinération d'ordures ménagères. En somme, seuls trois avis défavorables intéressent l'industrie au sens qui nous intéresse. En deuxième classe, les avis du conseil nous sont connus dans soixante cas : ils n'ont été défavorables qu'à dix reprises. Quatre demandes rejetées appartenaient déjà, par une autre activité de l'usine, à la première classe; pour les autres, il s'agissait d'une usine de traitement de caoutchouc, de la verrerie François, de l'extension de la clouterie Quilichini dont le propriétaire montrait tant de dédain vis-à-vis des prescriptions à lui faites lors de ses autorisations précédentes, et d'une usine d'emballage de produits pharmaceutiques<sup>1</sup>. On remarque que le conseil donne par contre un avis favorable à l'autorisation de quatre fabriques de perles artificielles, alors que les oppositions des habitants étaient nombreuses. Il est manifeste que le conseil accorde avec une réelle prodigalité ses avis favorables, tandis qu'il pèse longuement ses avis défavorables. Il lui faut, dans ce dernier cas, que se réalise un faisceau de facteurs négatifs : proximité d'installations sensibles (écoles, églises...), nocivité avérée de l'industrie en cause, mauvaise volonté attestée de l'industriel...

Ces choix en faveur de l'industrie sont faits, répétons-le, en toute conscience des inconvénients entraînés par sa présence accrue. Les dirigeants argenteuillais pouvaient en effet recourir aux lumières du Bureau municipal d'hygiène<sup>2</sup>, et en particulier à celles du directeur de ce bureau, Hébert, qui déployait un zèle remarquable quand il s'agissait d'enquêter sur les inconvénients des usines désireuses de s'installer<sup>3</sup>. Lors des rapports quotidiens qu'entretiennent la mairie et les industriels, l'attitude des édiles restait la même. Ainsi en 1913, lorsque Haour, le constructeur de charpentes métalliques, annonce au maire son intention de s'installer boulevard Vercingétorix, à

---

qu'il eut été préférable de voir "porter cette industrie dans un autre quartier", le conseil s'opposa à l'autorisation de cette usine en invoquant la proximité du groupe scolaire d'Orgemont.

1. Il s'agit de la SIFOP, dont les dirigeants n'inspiraient aucune confiance au conseil municipal, notamment en matière de fumivorité.

2. La loi sur l'hygiène publique de 1902 avait rendue obligatoire un tel bureau dans toutes les villes de 20.000 habitants et plus. Le bureau d'Argenteuil avait été créé avec quelques années d'avance; voir AMA 6011.

3. Ce fut le cas en particulier lors de la demande de la Compagnie générale des Alcools et levures de grains, installée à Argenteuil depuis 1878, en vue de produire désormais de la soie artificielle. Hébert demanda des renseignements à tous ses homologues des villes où existait ce même type de production, puis alla visiter une usine à Valenciennes en compagnie d'une partie du conseil municipal.

proximité de la gare de triage, celui-ci lui répond qu'il est prêt "à seconder l'entreprise proposée par sa bonne volonté, et au besoin par des démarches personnelles auprès des administrations intéressées". Le conseil municipal vote alors 2500 francs pour viabiliser, de concert avec l'industriel, les chemins latéraux de Grande Ceinture,

"considérant que c'est faire acte de bonne administration municipale que de favoriser l'établissement de grands centres industriels appelés à augmenter la prospérité, la notoriété industrielles, et le développement de notre ville . [De plus] les terrains visés se prêtent admirablement à l'installation d'une grande industrie, de préférence à des constructions privées [...] Il est certainement préférable de n'avoir à cet endroit qu'une seule grande usine métallurgique à direction unique, au lieu de petites industries diverses dont le voisinage pourrait offrir des inconvénients"<sup>1</sup>.

Décidées à tout faire pour accroître cette "notoriété industrielle" dès avant la guerre, les élites municipales montrent, après la guerre, un zèle identique. Le débat qui se déroule en mairie, au début des années 1920, lors d'une nouvelle demande d'autorisation d'extension de la clouterie Quilichini, en est la preuve. La commission municipale d'hygiène s'était prononcée défavorablement, estimant qu'il "était impossible de faire crédit [à cet industriel] et d'espérer de lui le respect des obligations". D'ailleurs, ajoutait un conseiller, l'industriel n'avait pas cru bon d'attendre son autorisation pour réaliser son extension. Decoman, futur maire, fait alors observer qu'on procède "presque toujours ainsi dans l'industrie, l'autorisation vient quand l'installation est réalisée. [...] Il faut permettre aux industriels de travailler. Si on tracasse les industriels, ils s'établiront ailleurs, et l'essor de notre cité en souffrira". Pour cet édile qui allait occuper le fauteuil de maire de 1929 à 1935, l'essor de la cité était définitivement lié à l'industrialisation, Argenteuil, dit-il, est une "ville industrielle", et c'est le sort d'une ville industrielle que de vivre avec les nuisances qui lui imposent les industries. Il est aisé d'imaginer combien ce discours fut encore renforcé après 1930, lorsque la crise s'installa et que plusieurs entreprises argenteuillaises durent fermer leurs portes, pendant que les plus grandes d'entre elles débauchaient massivement<sup>2</sup>. On manque de sources pour ces années<sup>3</sup>, mais il est évident que les élites municipales prirent alors d'autant plus soin de ne pas effrayer les industriels avec des prescriptions d'hygiène trop rigoureuses.

Les industriels ne sont d'ailleurs pas les derniers à profiter de leur situation de plus en plus dominante à Argenteuil dans leurs rapports avec la mairie. "En soutenant les industriels, je soutiens les ouvriers", disait Decoman au conseil municipal. Dunlop l'avait bien compris lorsqu'en 1919 il écrivait à la

---

1. Registre des délibérations du conseil municipal d'Argenteuil, 18 janv. 1913.

2. Selon Dominique Joseleau, entre 1926 et 1936, les effectifs de La Lorraine baissèrent de 3000 à 1300, ceux de la SAGEM de 1000 à 500, ceux de Baudet-Donon de 200 à 35...

3. Le registre des délibérations du conseil municipal n'est plus conservé aux archives municipales à partir de 1924 ; de plus, les dossiers d'enquête *de commodo* sont, conjoncture économique oblige, plus rares.

mairie pour se plaindre de l'entretien des chemins vicinaux : de grosses pièces sont attendues sous peu et devront être camionnées jusqu'à l'usine; elles sont "destinées à assurer un travail régulier aux 1500 ouvriers et ouvrières [employés] actuellement. Le service de la voirie n'a plus d'excuse pour expliquer le mauvais état de nos routes. Nous tenons à vous informer que nous aurions le regret de ne pas payer nos contributions d'entretien de route si nous ne voyons pas dans un bref délai un effort sérieux du service intéressé"<sup>1</sup>. Et pendant la crise économique des années 1930, la direction de l'usine de la Soie artificielle d'Argenteuil, dont les voisins ne cessaient de se plaindre, n'oubliait pas de rappeler, en réponse, qu'elle employait encore 600 personnes, et que c'était 600 personnes de moins à secourir avec leurs familles...<sup>2</sup>

#### *Les réalisations communes en matière d'équipement*

En s'éloignant de la Seine, comme on l'a décrit, l'industrie se posait à elle-même, et posait aux autorités municipales, un nouveau problème. On l'a dit, le soin d'assurer la salubrité et la sécurité des voies publique appartenait à l'édilité, et les habitants d'Argenteuil n'oubliaient pas de le rappeler, notamment par la voix des Comités de quartiers. D'autre part, il était impossible à un industriel de ne pas écouler quelque part ses eaux résiduaires. Plusieurs industriels vont alors profiter de l'état d'esprit qui règne à la mairie pour proposer la construction à frais commun d'égouts desservant leurs usines, ce qui permettait à la municipalité, à court d'argent, de faire face à ses obligations.

L'usine Dunlop, dont on a vu la détermination à obtenir tous les égards dus à une grande usine dans une ville industrielle, fut la première usine à bénéficier d'un équipement d'évacuation des eaux résiduaires établi à frais communs avec la mairie. Quoiqu'en dise le maire, il semble bien que ce soit la direction de l'usine qui ait d'abord recherché cette collaboration.

Cet établissement ne bénéficiait pas en effet de conditions idéales pour l'évacuation de ses eaux résiduaires : située à près d'un kilomètre du fleuve, l'usine, qui existait depuis 1878, écoulait selon toute vraisemblance ses eaux usées dans les fossés de l'ancien château du Marais qui aboutissaient dans le rû de La Noue se jetant dans la Seine à l'ouest d'Argenteuil. Le lotissement des terrains du Marais dans les premières années du siècle entraîna le comblement des fossés, laissant le quartier supérieur du Val-Notre-Dame sans écoulement. C'est d'ailleurs le fondateur de l'usine devenu son directeur, Ferdinand Morel<sup>3</sup>,

---

1. AMA 16 01, Chemin vicinal ordinaire n°1, rue de Sartrouville, lettre du 10 mars 1919.

2. AMA, fonds dit " nouvellement classé ", lettre du 25 mai 1932 en réponse à des plaintes que la mairie avait communiquées à l'entreprise. " Seule la situation économique actuelle a entravé notre bonne volonté ", écrivent les directeurs de l'usine.

3. Morel avait obtenu en 1878 l'autorisation d'ouvrir l'usine du Prébuard. En 1903, le nom de Dunlop apparaît pour la première fois, et Morel est alors directeur de l'usine.



par ailleurs conseiller municipal depuis 1900, qui le fit remarquer à ses collègues en 1904, en mettant en cause les propriétaires du Marais qui s'étaient affranchis d'une servitude pesant sur ces terrains. Alors que les plaintes à propos de l'écoulement des eaux se multipliaient, Morel revenant à la charge deux ans plus tard, obtint la création d'une commission chargée d'examiner la question. C'est en juin 1904 qu'apparaissent les premières traces de pourparlers entre la mairie et Dunlop : par lettre, l'industriel propose 50.000 francs "à titre de part contributive aux travaux" d'un égout "destiné à conduire les eaux de [l'] usine à la Seine"<sup>1</sup>. La firme pose ses conditions : sa participation restera purement pécuniaire, elle n'aura aucune responsabilité dans la construction proprement dite :

"En conséquence, notre société ne pourra être inquiétée ni recherchée par le Comité d'Hygiène de la ville de Paris ou d'Argenteuil pour cause de déversement dans la Seine des eaux de notre usine, la municipalité acceptant toutes les responsabilités résultant du déversement des dites eaux dans le fleuve [...] En ce qui concerne la quantité d'eau reçue par l'égout, elle serait illimitée, notre usine étant appelée, si notre offre est acceptée, à prendre une extension considérable".

Le maire, en présentant le projet au conseil un mois plus tard, dit que l'on "risquerait de voir cette usine quitter Argenteuil si on ne lui donnait pas les moyens de fonctionner librement". Le devis global s'élevant à 113. 000 francs, à peine plus de la moitié de la dépense restait à la charge de la commune. Le conseil accueillit donc le projet, considérant que l'on "doit saisir avec empressement l'occasion qui se présente de faire participer pour une somme importante un industriel dans le chiffre de la dépense".

Un des plus importants égouts d'Argenteuil – le premier en tout cas dans cette partie de la commune – fut donc construit avec le soutien déterminant d'un industriel. Le projet a même semblé d'abord intéresser les directeurs de La Lorraine dont l'usine se construisait à ce moment à l'angle du boulevard Delambre sous lequel passait l'égout. Ils avaient pensé participer à la dépense à la concurrence de 25.000 francs, mais cette collaboration tourna court à l'époque.

Au moment où débutaient les travaux de l'égout du boulevard Delambre, une autre usine s'installait dans des conditions comparables à celles à l'usine Dunlop, l'usine de confiture Bannier. Elle aussi était éloignée de la Seine puisque située au nord de la ville, au creux du virage que fait le chemin de fer de Grande Ceinture. Les voies de chemin de fer constituaient, au même titre que les habitations bâties sur les terrains du Marais, un obstacle à l'écoulement anarchique des eaux de l'usine, puisque la Compagnie de Grande Ceinture n'allait pas manquer de protester contre l'envahissement des voies. L'exemple de cette usine prouve que la municipalité était très préoccupée par ces problèmes d'écoulement d'eaux, puisque dès que l'industriel manifesta le projet de s'installer, la construction d'un égout fut l'objet de discussion entre les deux

---

1. AMA, 8 05

parties. Pourtant, à l'ouverture de l'usine, en septembre 1909, aucune solution n'avait été décidée, et l'usine dut se contenter d'écouler ses eaux sur un terrain lui appartenant. Ce système ne pouvait longtemps convenir puisque très vite les relations se dégradèrent entre Bannier et la Compagnie de Grande Ceinture. En 1912, enfin, un traité fut signé entre la ville et l'industriel. La ville s'engageait à construire une canalisation sous la rue Victor Puiseux de la porte de l'usine à l'égout le plus proche, assurant la maîtrise de l'ouvrage et l'entretien du réseau. Sur une dépense totale d'un peu plus de 20.000 francs, Bannier acceptait d'en prendre 13.000 à sa charge. Le conseil municipal put alors de se féliciter de cette réalisation, considérant "que la contribution de la ville [...] est grandement justifiée par l'écoulement des eaux de la rue Victor Puiseux et des propriétés voisines, mesure d'assainissement qu'on aurait été obligé de prendre dans un avenir peu éloigné".

Dans ces deux affaires, en effet, si les industriels trouvaient un écoulement à leurs eaux résiduaires, les égouts construits étaient bien des égouts communaux, et participaient donc à l'assainissement de la ville, dans des quartiers périphériques encore peu urbanisés, mais au développement prometteur. Dans la suite de la période, le réseau communal se développera, surtout dans l'ouest, à partir de ces conduites construites grâce au soutien des industriels. Ce fut le cas en particulier de l'égout construit en 1916 sous le boulevard Delambre avec l'aide Dunlop. La Lorraine, dont le terrain était traversé par le rû de La Noue, s'entendit avec la mairie pour la construction d'un égout qui remplacerait ce rû et la relierait à celui du boulevard Delambre. La partie comprise sur le territoire de la Lorraine devait être construite aux frais de cette société et la mairie prenait à sa charge la partie à construire entre la sortie de l'usine et l'égout du boulevard. Mais, "pour permettre à la Société Lorraine d'accélérer les travaux d'édification de ses bâtiments d'usine, la ville d'Argenteuil n'ayant actuellement le crédit disponible", l'industriel acceptait d'avancer la totalité de la somme, la commune devant rembourser sa part - 23.000 francs - "sans intérêts après la cessation des hostilités, dès que la ville d'Argenteuil aura rempli les formalités nécessaires et qu'elle aura les fonds disponibles". La Lorraine s'engageait par ailleurs à recevoir ultérieurement toutes les eaux pluviales, ménagères ou industrielles des quartiers avoisinants. C'est effectivement ce qui se passera dans les années 1920, lorsqu'une cité HBM sera reliée également à l'égout de la rue de Saint-Germain.

La municipalité comprit vite le profit qu'elle pouvait tirer de cette collaboration avec les industriels. À plusieurs reprises, elle tenta de lancer les grandes lignes d'un réseau dans la partie est de la commune, au-delà des voies de chemin de fer. Avant la première guerre mondiale, Labrière, alors simple conseiller, avait évoqué la possibilité de faire appel aux compagnies de chemin de fer et à l'usine Baudet-Donon, "intéressées à la construction de l'égout pour

l'écoulement de leurs eaux"<sup>1</sup>. En 1917, à la suite de plusieurs plaintes de voisins à propos de l'écoulement des eaux d'une usine du quartier de la Voie des Bancs, Gardy, le directeur du Bureau d'hygiène de l'époque fit entrevoir à l'industriel la possibilité de construire un égout en commun. Ce n'est qu'au début des années 1930 qu'un égout important sera construit dans le quartier de la Grande Ceinture, avec déversement à la Seine, bien entendu. Sur une dépense de 800.000 F., les Chemins de fer de l'Etat et la Compagnie de Grande Ceinture participèrent pour 120.000 et obtinrent le droit d'évacuer toutes leurs eaux sans avoir à payer d'indemnité. On retrouve à nouveau deux industriels dans le financement de cet ouvrage, l'usine Collet, qui profita sans doute directement de l'égout projeté – elle donna 30.000 F.– et les établissements Air et Feu, dont la participation – 40.000 F.– correspondait à une compensation versée à la mairie pour le droit de construire un embranchement particulier de chemin de fer entre l'usine et les voies de l'Etat<sup>2</sup>.

En matière d'équipement, les exemples de collaboration aboutie entre la municipalité et les industriels ne sont pas extrêmement nombreux. Les choses n'ont pas été aussi loin que certains conseillers municipaux l'avaient rêvé après la guerre, comme, en 1918 par exemple, lors de la demande, présentée par une tréfilerie, de construire un égout pour ses eaux résiduaires jusqu'à la Seine : les commissions municipales chargées d'examiner l'affaire furent alors d'avis de n'accorder l'autorisation "que si elle réserve le droit pour la ville de faire l'écoulement de ses eaux dans l'égout projeté ". Le maire d'alors explique "qu'Argenteuil a besoin d'un réseau d'égout : voici un industriel qui demande à construire un égout, on pourrait en profiter"<sup>3</sup>.

Pourtant, si l'on dresse la carte de l'ensemble du réseau communal à la fin des années 1930, on constate que plusieurs branches à la périphérie de la commune résultent directement de cette collaboration. Au total, ce sont les quartiers industriels qui apparaissent les mieux desservis par le réseau d'assainissement.

On sait bien maintenant que la législation sur les établissements classés ne fut point un instrument aux mains de l'administration supérieure pour planifier l'implantation industrielle, dessiner, même à grands traits, une partition de l'espace. Elle l'était d'autant moins entre les mains du pouvoir municipal que le texte même du décret de 1810 ne lui reconnaissait pas le droit d'autoriser ou non un établissement classé. Il ne faudrait pas se tromper sur le sens de l'article 9 dudit décret, qui stipulait que "l'autorité locale indiquera le lieu où les manufactures et ateliers compris dans la première classe pourront s'établir et exprimera sa distance des habitations particulières". Il revenait

---

1. Registre des délibérations du conseil municipal d'Argenteuil, 28 sept. 1913.

2. AD 95, 2 06/77, Egouts dans le quartier d'Orgemont .

3. Registre des délibérations du conseil municipal d'Argenteuil, 8 mars 1919 ; AMA 8 013.

simplement à l'autorité municipale de certifier que les distances portées sur les plans fournis par les industriels en instance d'autorisation étaient bien conformes à la réalité...

Plusieurs juristes qui se sont intéressés aux prérogatives des municipalités en matière d'hygiène publique, ont souligné que la législation sur les établissements classés avait amputé ces prérogatives de tout ce qui se rapportait à l'industrie. Cette législation " dépouilla, selon l'un d'eux, les municipalités des matières importantes considérées comme relevant de l'hygiène publique pour les restituer aux autorités supérieures "1. A Argenteuil, il reste vrai que la municipalité eut peu d'action sur l'hygiène industrielle, mais il faut aussi tenir compte du fait que le contrôle des établissements classés par l'administration préfectorale restait très lointain, cela tenant à la sous-administration chronique de la Seine-et-Oise. Cette situation conduisait la municipalité à être bien souvent le premier interlocuteur des industriels, et c'était elle qui, de fait, exerçait l'essentiel de la surveillance des établissements. Il arrivait souvent que de la constatation d'une infraction à la solution du problème – parfois une condamnation de l'industriel en tribunal de simple police –, l'industriel n'ait discuté qu'avec la municipalité. Après le début du siècle, lorsqu'Argenteuil se dota d'un bureau d'hygiène dont le directeur allait se montrer très zélé, cette situation se renforça, et la municipalité ne semblait pas du tout démunie face aux nuisances industrielles, du moins lorsqu'il s'agissait d'en déterminer les causes et les responsables.

La justification la plus fréquemment évoquée par les juristes pour cette mise à l'écart des autorités municipales, c'est au mieux l'incompétence, et, plus souvent, la partialité. Les municipalités, a-t-on pu écrire, " sont presque toujours plus préoccupées des intérêts privés que des mesures de sécurité publique "2. Auguste et Léopold Magistry écrivent, pour leur part, à propos de l'article 8 de la loi de 1917 stipulant que les conseils municipaux devront donner leur avis lors de l'enquête pour un établissement de première classe, que si " en principe nul ne paraît mieux qualifié que ces assemblées pour émettre [...] une opinion éclairée [...], il faut toujours prévoir le parti pris et les rancunes de clocher "3. Mais à nouveau, rien ne confirme à Argenteuil une telle attitude. Ne voit-on pas plutôt les responsables municipaux mettre régulièrement en avant la nécessaire bienveillance qui devait entourer l'activité industrielle, et cela dès les années 1860 ?

Tout semble montrer, pourtant, que l'industrialisation, dès ses prodromes, n'est pas passé inaperçue à Argenteuil. Avant le milieu du 19e

1. Ferdinand Bec, *Les pouvoirs du maire en matière d'hygiène publique de 1789 à 1902*, Paris, A. Rousseau, 1907, p. 34-35.

2. D'après le *Bulletin mensuel de l'Association des établissements classés*, 1907.

3. A. et L. Magistry, *Traité général sur l'application de la nouvelle législation des établissements classés*, Paris, 1923.

siècle, si les établissements industriels venus de la capitale étaient encore peu nombreux, leur nature même soulevait de vives craintes, et des plaintes répétées. Les Argenteuillais avaient également sous les yeux l'industrialisation peut-être un peu plus précoce des communes qui leur faisaient face sur l'autre rive de la Seine, et les enquêtes *de commodo* auxquelles étaient conviées toutes les communes dans un rayon de cinq kilomètres, lorsqu'il s'agissait d'établissement de première classe, étaient précisément l'occasion de ce genre de contact. L'usine Joly trônait d'ailleurs en plein centre de la ville depuis sa fondation. Dans ces conditions, l'argumentaire développé à diverses reprises dans les années 1860 par un front de propriétaires et qui visait à opposer le devenir plaisancier d'Argenteuil à l'invasion d'usines insalubres, ne put être celui des élites municipales que pendant un temps court, et seulement en certaines occasions précises. Le reste du temps, quand l'industrie était d'un voisinage moins pénible, on s'occupait au contraire de la rendre encore plus présentable.

Cette doctrine s'établit donc vite au sein de l'élite municipale : ne rien faire qui puisse détourner d'Argenteuil le mouvement d'industrialisation, notamment en exigeant des industriels trop d'efforts concernant les nuisances occasionnées par leurs travaux. Avec le 20<sup>e</sup> siècle apparaît même le souci non plus seulement de ne pas porter atteinte à ce mouvement, mais aussi de le stimuler. C'est dans cet esprit que le maire, en 1906, présente le projet d'égout du Val-Notre-Dame à la Seine, à partir de l'usine Dunlop. La municipalité d'un côté faisait valoir aux administrés qu'ils avaient tout à gagner à ce que les industriels participent à l'assainissement du territoire, et de l'autre mettait en avant auprès des industriels la qualité des équipements mis à leur disposition par la collectivité. A l'égard des autres nuisances (odeurs, bruits, fumées), l'action municipale fut forcément plus limitée. Mais là encore, on observe le développement d'un discours de légitimation de ces nuisances et une croyance bien établie en la perfectibilité de l'industrie. Argenteuil n'est-elle pas, d'abord et avant tout, une " ville industrielle " ?